

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE833

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Larrivé, Mme Louwagie, M. Le Mèner, M. Poisson,
M. Alain Marleix, M. Saddier, M. Abad, M. Vitel, Mme Zimmermann, M. Morel-A-L'Huissier,
Mme Ameline, M. Herth, M. Courtial, Mme Grommerch, M. Dhuicq, M. Sermier et M. Chevrollier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 58 par les mots :

« par l'accompagnement en formation des nouveaux métiers du bois, par l'incitation à l'usage du bois dans la construction. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les défis auxquels la filière bois doit répondre sont à la fois urgents et importants.

Les industries du bois emploient 450 000 personnes. Valoriser la ressource forestière pour renforcer la compétitivité des filière d'utilisation du bois suppose de stimuler la formation et d'encourager le recours à ce matériau dans la construction. C'est l'objet du présent amendement.